



N°24-22

Objet :

Location salle E.R.A

Commune de La Pacaudière

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2023-28 du comité syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour la location de sites ;

Considérant l'organisation d'une réunion portant sur les contrats territoriaux qui se tiendra le 15 février 2024 de 14h à 16h ;

Considérant que la manifestation se déroulera à la salle E.R.A à La Pacaudière ;

Considérant la signature d'un contrat de location avec la mairie de La Pacaudière afin de définir les modalités relatives à cette mise à disposition gratuite ;

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver le contrat de location de la salle E.R.A à La Pacaudière le jeudi 15 février 2024 à titre gratuit ;

2°) d'attester et de s'engager à régler la caution de 160 € en cas de dégradations ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le 9 février 2024

Le Président,


Daniel FRECHET